

PRÊTRES RETRAITÉS

Pierre Grenié

Le diocèse de Bordeaux auquel j'appartiens depuis mon incardination en 1942 compte actuellement 219 prêtres incardinés : 90 prêtres ont plus de 75 ans, 56 plus de 65 ans. 146 prêtres sont donc « pensionnés » selon l'expression de la CAVIMAC (66 % de l'effectif total).

La présence des prêtres de ces tranches d'âge dans un diocèse représente pour l'évêque un souci constant. Il doit être attentif aux événements qui marquent leur vie, veiller tant qu'ils sont valides à leur confier des tâches à la mesure de leur capacité, s'efforcer quand le moment vient de leur proposer des lieux de « retraite » qui les rassurent et leur apportent repos, soins et sécurité.

Dans le passé, aucune règle ne fixait le statut financier des prêtres âgés. Lorsque fut instituée en 1978 la CAMAVIC, les prêtres apprirent qu'à 65 ans, ils recevraient une pension. Celle-ci certes s'annonçait bien modeste, mais elle devait être revalorisée chaque année. Les prêtres dans la plupart des diocèses sont alors convenus qu'ils ne percevraient cette retraite que lorsqu'ils seraient effectivement « en retraite » et que jusque-là, ils la confieraient à leur diocèse pour qu'il veille au mieux à la condition des aînés et assume les charges nouvelles induites par les cotisations sociales. Cette attitude de solidarité méritait d'être évoquée : sans doute a-t-elle signifié que les presbyteriums se considèrent comme un corps et que tout en con-

servant sa liberté et son autonomie, chaque membre se sent rattaché aux autres prêtres.

ORGANISER SA RETRAITE

Longtemps les responsables diocésains disaient seulement aux prêtres qui allaient se retirer : « Ne vous inquiétez pas » ; ils les mettaient seulement en garde contre des projets imprudents. On leur promettait une part du denier du culte, d'aléatoires honoraires de messes et la pension CAMAVIC. C'est alors qu'a été fixée dans notre diocèse une somme forfaitaire pour les prêtres retirés isolément.

Depuis lors, chaque trimestre, le prêtre « retiré » indique les ressources ecclésiastiques dont il a bénéficié (éventuellement l'allocation logement) et le diocèse verse un complément pour atteindre un minimum mensuel garanti. Un confrère avait dit alors : « Nous sommes sortis du flou ou des promesses d'assistance. Maintenant nous sommes en mesure de faire des projets (même s'ils ne sont pas ambitieux) ».

De fait à ce jour, 25 prêtres sont retirés dans un lieu à leur convenance, 18 prêtres sont en maison de retraite diocésaine, 5 dans d'autres maisons de retraite, 5 prêtres se sont retirés dans leur presbytère et 21 continuent dans des situations variées à assumer un ministère.

LES ANCIENS FACE AUX REMODELAGES PAROISSIAUX

A Bordeaux, comme dans beaucoup d'autres diocèses sans doute, le travail du Synode diocésain (1989-1996) est parti d'une conviction fondamentale inspirée du Concile et reprise par le pape lors de son passage à Nancy en 1988. « Les laïcs, hommes et femmes, jeunes et adultes sont appelés à mettre pleinement en œuvre ce à quoi les habilite leur baptême et leur confirmation pour travailler du dedans à la sanctification du monde et prendre part à la mission évangélisatrice de l'Eglise ». Il fallait donc promouvoir la « coresponsabilité ». Ce fut l'un des axes majeurs de notre Synode. L'histoire de cette conversion sera écrite un jour... Mais chacun devine que l'angle

d'attaque était le bon. Plutôt que de gémir sur le manque de prêtres, travailler avec joie et courage à bâtir l'Eglise de telle sorte qu'apparaisse la « coresponsabilité » de tous les baptisés qui seule met en lumière, la communion constitutive de l'Eglise, communion des hommes avec Dieu et des hommes entre eux (L.G.1).

Les prêtres « anciens » qui ont vécu le Synode se sont réjouis de ce passage : ils le désiraient depuis longtemps. Ils avaient coopéré à promouvoir ce nouveau visage d'Eglise dans leurs paroisses – malgré l'image très forte du « curé » inscrite dans la mémoire des fidèles – dans des services paroissiaux (liturgie, préparations sacramentelles, catéchèse...), dans des aumôneries et tout spécialement dans l'Action Catholique qui fut pour beaucoup l'école d'une autre manière d'être prêtre.

Dès lors le « remodelage » a été considéré par la plupart des « anciens » comme une chance pour faire apparaître un nouveau visage des communautés. Certes, quelques prêtres ont souffert de la résistance des fidèles qui voyaient disparaître le modèle de la paroisse qu'ils pensaient immuable. Ils ont été parfois prisonniers de groupes de résistance. Mais la plupart des aînés ont souscrit aux orientations épiscopales, se sont appliqués à les faire comprendre et ont ainsi contribué à établir ce bilan globalement positif du synode diocésain que révélait une enquête récente.

PRÊTRE, QUAND ON N'A PLUS DE RESPONSABILITÉ

« J'ai écrit à l'archevêque pour lui offrir ma démission : j'ai eu aujourd'hui 75 ans ». Ce propos si souvent entendu traduit des sentiments mêlés. Acte ultime d'une existence consacrée au service de l'Eglise... Approche d'une nouvelle étape aux multiples inconnues. Le prêtre n'est pas le seul à connaître ce moment de rupture. Tant d'autres ont dû prendre acte – et beaucoup plus tôt – que leur travail, leurs responsabilités allaient connaître un terme, que leur vie allait basculer, avec les incidences de ressources, d'habitat, de relations.

Mais le prêtre peut légitimement faire remarquer surtout quand il assume une charge pastorale « territoriale » que sa condition est

